



A vos côtés, **Techniciens, Maîtrises, Cadres**

Air France



29 Novembre 2022



## GARANTIE PREVOYANCE : VOS PROCHES SONT-ILS BIEN PROTEGES?

Dans le cadre de sa politique sociale, Air France a souscrit, pour les salariés, des contrats pour les garanties suivantes : Assurance Incapacité, Invalidité, Décès, Portabilité des garanties frais de santé et prévoyance, fonds d'action sociale.

Ces contrats prévoient le versement d'indemnités en cas :

- d'incapacité de travail
- d'invalidité permanente
- de décès (capital en cas de décès, allocation décès conjoint, allocation frais d'obsèques).



Où chercher ? : [Intralignes](#)>[Easy RH](#)> Garantie prévoyance

### 2 options en cas de décès existent :

- > Option A : formule avec majoration pour décès accidentel (3 choix).
- > Option B : formule sans majoration pour décès accidentel mais augmentation des capitaux (4 choix). **Attention cette option est applicable par défaut.**

L'option applicable est modifiable :

- > soit par formulaire (Vivinter au 01 70 91 39 33 [prevoyance@vivinter.fr](mailto:prevoyance@vivinter.fr)).
- > soit en ligne : <https://airfrance.quijeprotege.fr>

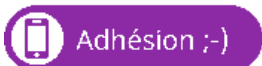
**Pensez à bien protéger vos proches : Mariés, Pacsés, Divorcés, Enfants en bas âge, Enfants étudiants !**

De plus, la CFE-CGC, a participé à la constitution d'un **fonds d'action sociale** pour une aide de secours d'urgence en attente de la garantie prévoyance (Allocation obsèques, Aide financière pour les enfants, Aménagement domicile pour perte d'autonomie...).

Sollicitez une assistante sociale AF ou écrivez à Vivinter, tous les documents sont en easy-rh - « Prévoyance ».



Les délégués CFE-CGC



Le mail : [cfecgc.dgiory@gmail.com](mailto:cfecgc.dgiory@gmail.com)  
Le site : [CFE-CGC Air France](#)